Image not found or type unknown

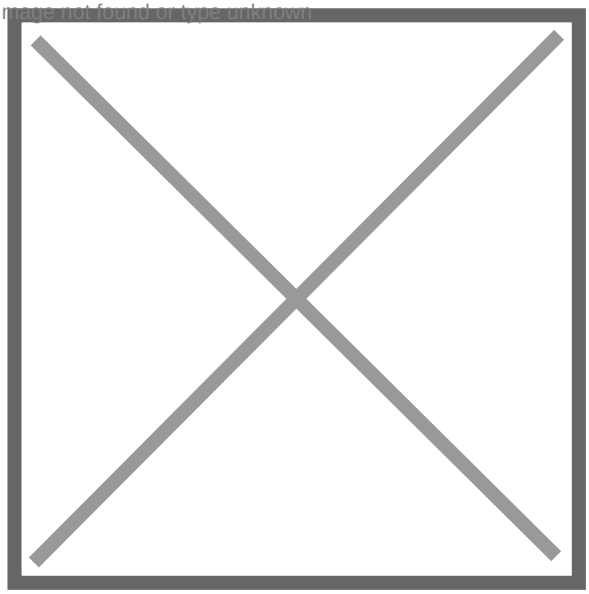

Comment puis-je retirer les droit de paterniter

Par **pitchoune88**, le **30/12/2010** à **02:45**

Bonjour,

j'ais actuelment un souci sur lequel j'ais besoin d'aide

je suis enceinte de 5 mois et le pére ne sais ou il en est entre moi et ses infidelités répétés... donc pour ne pas faire subir a mon enfant l'indecision et frasque volgage de son pére je souhaite lui fair retirer ses droit de paterniter.
Comment puis je faire? en sachant que vu que c'est un garçon il souhaite les conservers que l'on n'est pas mairier!

Dois je faire une déclaration a la mairie avant la naissance en déclarant un pére inconnu? est ce que cela servira a quelquechose?
Aller accoucher dans un autre pays ne faisant pas parti de l'union européenne pour qu'il ne puisse le reconnaitre?

aidez moi SVP

Par **mimi493**, le **30/12/2010** à **02:52**

Vous ne pouvez pas.
Le père biologique peut reconnaitre l'enfant dans n'importe quelle mairie (pas forcément celle de naissance). Si vous lui cachez la naissance de l'enfant, il peut faire appel au Procureur pour retrouver le lieu de naissance de l'enfant.

Si vous accouchez à l'étranger, vous allez faire comment pour revenir en France avec un enfant sans CNI ou passeport ? Vous comptez donc ne jamais revenir en France ?

Vous êtes de quelle nationalité ?

Par **pitchoune88**, le **30/12/2010** à **02:58**

il m'a signer une attestation sur l honneur declarant qu' il me quitter et qu'il ne souhaiter aucun lien financier ni moral avec cette grossesse dont il se retir ! mais il souhaite conserver ces droits
est ce que cette attestation peut avoir un poid devan un tribunal?
et si je fait déclarer cette enfant par quelqu'un d'autre a t'il un recour?

Par **mimi493**, le **30/12/2010** à **15:31**

Cette attestation n'a aucune valeur
Si un autre homme reconnait mensongèrement l'enfant, le père pourra vous trainer en justice (avocat obligatoire) pour faire annuler cette reconnaissance mensongère.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés